



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002
relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement
2ème échéance**

Réseau Ferroviaire

Cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transports terrestres
Trafic compris entre 82 trains/jour et 164 trains/jour
Révision des cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transports terrestres
Trafic supérieur à 164 trains/jour

6

REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES

6a – Cartes : A Lden (24 planches)

6b – Cartes : A Ln (24 planches)

6c – Cartes : B (24 planches)

6d – Cartes : C Lden (24 planches)

6e – Cartes : C Ln (24 planches)

(voir la liste des communes pour localiser la(les) planche(s) correspondante(s))

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date du

Le Préfet

- 5 AOUT 2014

Denis ROBIN